

Procès Verbal n°18 . Réunion du vendredi 18 janvier 2008

Assemblée générale ordinaire de l'association « Forestiers du Monde®-France »

Etaient présents,

En qualité de membre du bureau de l'association

Jean-Noël CABASSY, (Présidence collégiale),

en qualité de membre du conseil d'administration :

Laurent GAUTHIER,

en qualité d'adhérents :

Vincent GILLET (Réfèrent Entomofaune), Bernard LECLERCQ (Réfèrent écologie forestière),

Jaime SAIZ,

Excusés en qualité de membres du bureau de l'association :

Christine CABASSY-BEYLI (Trésorière), Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire), Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale)

Excusés en qualité de membres du conseil d'administration :

Pascal CHARGERRE, François DUGAST

Lieu de réunion : Siège de Forestiers du Monde® - France, 42 B Avenue Victor Hugo – Dijon – France.

Horaire : 20h00 – 22h15

Ordre du jour :

1 - Approbation du procès verbal n°17 du 14 septembre 2007.

2 – Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »

3 – Approbation des comptes annuels de l'exercice 2006.

4 – Création de la représentation intra nationale française « Forestiers du Monde® - Aisne »

5 - Participation au financement des coûts de fonctionnement du site Internet de FDM.

6 - Lancement du label France VIVANTE

(Plan départemental de production de biodiversité)

7 - Conception d'une affiche pédagogique de présentation du damier du frêne

Promotion du label France VIVANTE

8 - Promotion du guide pédagogique «Bâtir la forêt. Ensemble luttons contre l'effet de serre ».

9 - Mécénat ECOCHALLENGE suite au salon ENTREPRISSIMO de Dijon

Financement du projet de création forestière pédagogique bio diverse de l'Université de Bourgogne à Dijon.

10 - Dates à inscrire sur votre agenda.

APPEL DES COTISATIONS 2008

Les membres sont invités à adresser dès à présent au siège 42 B Avenue Victor Hugo 21000 DIJON le chèque libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® » de leur cotisation 2008 d'un montant de 20 €. Les régularisations de cotisations 2007 peuvent être effectuées à cette occasion. Un reçu pour « dons aux œuvres » permettant une déduction fiscale sera émis sur demande expresse.

1 - Approbation du procès verbal n°17 du 14 septembre 2007.

Le procès verbal n°17 de l'assemblée générale du 14 septembre 2007 est approuvé.

2 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »

Les adhésions des citoyens Chloé PRZYLUSKI , Marc REYNAUD, Jean-Marc GAUTIER, Michel LE CORRE, Régis BINDNER et Raymond SIMONOT sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts.

Les nouveaux adhérents déclarent avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde® ».

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

Rappel : le montant de la cotisation annuelle 2008 est fixé à 20 € pour les personnes physiques et 40 € pour les personnes morales (paiement par chèque libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® » adressé au siège national ou après réception de la facture émise par FDM).

3 – Approbation des comptes annuels de l'exercice 2006.

Les comptes et le bilan de l'exercice social 2006 (exercice clos au 31 décembre 2006) sont présentés en séance par le Président. Le bilan de l'actif et du passif, le compte de résultat ainsi que l'annexe aux comptes ont été réalisés par Frédérique GAUTIER (auditrice financière de Forestiers du Monde®-France) au regard des pièces comptables et financières remises par Christine CABASSY (trésorière de Forestiers du Monde®-France).

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- méthode des coûts historiques,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, selon le plan comptable des associations et fondations.

La situation est saine. La collectivité des membres présents donne quitus à ceux ci de leur gestion.

4 – Création de la représentation intra-nationale française « Forestiers du Monde® - Aisne ».

Approbation pour la création de la représentation départementale « Forestiers du Monde® – Aisne». Michel LE CORRE est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Notification au préfet de l'Aisne sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts.

Coordonnées : Forestiers du Monde® – Aisne
Michel LE CORRE
32 Rue Lavoisier
02200 SOISSONS
téléphone : 03 23 74 44 55
adresse électronique : Forestiers-du-Monde.Aisne@orange.fr

Un projet de création forestière pédagogique biodiverse est initié sur la commune de BELLEU (02) pour une réalisation au cours de l'année scolaire 2008-2009. Dans le même temps, des contacts sont engagés avec une communauté villageoise malgache pour initier une première création forestière pédagogique à Madagascar. Michel LE CORRE étudiera à cette occasion la possibilité de création de « Forestiers du Monde® – Madagascar ». Bernard LECLERCQ, au regard de la localisation du site potentiel de création forestière, fournira une liste des essences forestières malgaches (arbres et arbustes) propices.

5 - Participation au financement des coûts de fonctionnement du site Internet de FDM administré par Pascal OBSTETAR.

« Forestiers du Monde® » est propriétaire de l'ordinateur qui héberge son site Internet (acquisition réalisée en avril 2006). Celui-ci est géographiquement installé au domicile privé de Pascal OBSTETAR, administrateur du site Internet (www.forestiersdumonde.org). Cet ordinateur fonctionne en permanence (24h/24 et 7j/7) afin de permettre aux adhérents et aux internautes de parcourir le site à tout moment. A ce titre et au regard des dispositions de l'article 200 du code général des impôts relatif à la réduction d'impôt prévue pour les frais engagés personnellement par les bénévoles dans le cadre de l'activité associative sous

réserve de renoncer à leur remboursement, « Forestiers du Monde® » attestera les frais de consommation électrique et d'abonnement à Internet engagés par Pascal OBSTETAR. Pascal OBSTETAR est invité à produire cet état de frais pour rédaction de l'attestation ouvrant à la réduction fiscale.

6 - Lancement de la campagne de promotion du label France VIVANTE (Plan départemental de production de biodiversité) .

A la suite de la conception de l'exposition « Ensemble, produisons de la biodiversité », contact fut pris avec le Conseil Général de Côte d'Or. Par courrier du 11 décembre 2007, celui-ci nous fait part de son intérêt pour notre proposition de création du label France VIVANTE et son lancement en première nationale en Côte d'Or. Un rendez vous est programmé au cours du premier trimestre 2008. Chloé PRZYLUSKI, Vincent GILLET et Jean-Noël CABASSY sont chargés de ce contact. Les modalités de mise en œuvre de ce label au niveau départemental sont rappelées en séance et seront présentées au Conseil Général de Côte d'Or.

Dans le même temps, contact fut pris avec Monsieur le Maire de Dijon, François REBSAMEN, afin de lui proposer d'engager la ville de Dijon dans une démarche de conception d'un plan communal de production de biodiversité et particulièrement d'un premier volet consacré aux milieux humides, berges, mares, ruisseaux et fossés situés sur la commune de Dijon. Rendez vous est pris pour le vendredi 25 janvier 2008. Vincent GILLET et Jean-Noël CABASSY assistés de Monsieur le Professeur Robert GUYETAN (Professeur d'Université en retraite, spécialiste des milieux halieutiques, résidant sur Talant) sont chargés de présenter la démarche France VIVANTE afin d'engager la Ville de Dijon.

7 - Conception d'une affiche pédagogique de présentation du damier du frêne et de lancement du label France VIVANTE.

Notre dossier faisant état d'une demande de subvention d'un montant de 2000 € pour un projet estimé à 3000 € (conception, édition et diffusion de l'affiche) déposé en août 2007 auprès de la Fondation Nature & découvertes a été accepté avec le commentaire suivant des membres du comité de la fondation : « *Projet qui illustre comment une poignée de personnes motivées peuvent mettre en oeuvre une action de sensibilisation concrète à la biodiversité à l'échelle de leur territoire* »

« Forestiers du Monde® dispose donc désormais d'un premier apport financier pour présenter au Conseil Général de Côte d'Or son projet de création de l'affiche départementale de promotion du label France VIVANTE destinée aux 707 communes et 900 écoles élémentaires du département en vue de promouvoir toute initiative favorable à la production de biodiversité. Cette affiche devra tout à la fois :

- présenter l'intérêt de la biodiversité ordinaire,
- insister sur la nécessité de la « produire » lors de toute intervention de l'Homme pour freiner son inexorable érosion,
- illustrer le cycle de vie et les conditions nécessaires à la survie du damier du frêne (*Euphydryas maturna*), espèce emblématique pour cette campagne.

Cette affiche trouvera alors toute sa place en mairie et dans les écoles. Chloé PRZYLUSKI est chargée de la conception et de la diffusion de cette affiche.

8 - Promotion du guide pédagogique «Bâtir la forêt. Ensemble luttons contre l'effet de serre ».

Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de la Ville de Paris, a fait état par courrier réponse en date du 6 novembre 2007 de son intérêt pour notre ouvrage pédagogique et invite « Forestiers du Monde® – France » à prendre contact avec le service municipal en charge de l'environnement. Contact est désormais établi avec Madame Reine SULTAN (cabinet du Maire). Une réflexion est engagée pour élaborer un projet en mesure d'engager des écoliers parisiens dans une démarche de création forestière pédagogique bio diverse.

A la demande de la direction de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement du gouvernement monégasque (Principauté de MONACO), 50 exemplaires du guide ont été adressés pour diffusion au sein des services de l'Education Nationale monégasque.

La demande de subvention adressée au Conseil Régional de Bourgogne (CRB) pour la transcription camerounaise du guide pédagogique a reçu une première réponse négative. La motivation avancée par le service instructeur du CRB étant a priori non fondée, « Forestiers du Monde® -France » a fait état de son indignation au regard, notamment, de la volonté affichée du Conseil Régional de Bourgogne de faire

connaître son engagement en faveur de la solidarité internationale (journée du 26 novembre 2007 « Assises régionale de la solidarité internationale » à l'initiative du CRB). Un nouveau rendez vous est programmé le 22 janvier 2008 avec le service instructeur du CRB.

L'association « Forestiers Sans Frontière ... pour une terre solidaire » engagée dans un projet de reboisement avec une communauté villageoise malienne (ECHAG) à laquelle « Forestiers du Monde® - France » a adressé un exemplaire du guide présente en retour, au titre d'échange de bons procédés, son feuillet « Un arbre – un enfant, une école – une forêt ». Forestiers du Monde® – France a officiellement demandé l'autorisation d'exploiter cette œuvre notamment pour les projets en terre d'Afrique.

9 - Mécénat ECOCHALLENGE suite au salon ENTREPRISSIMO de Dijon.

Le troisième salon ENTREPRISSIMO en Côte d'Or destiné à favoriser les contacts entre les jeunes diplômés et les entreprises en vue de leur recrutement fut l'occasion pour la jeune société ALDORENDE de promouvoir son concept d'éco challenge. Il vise à promouvoir au sein des entreprises volontaires une démarche de réduction de leur impact sur l'environnement et à le chiffrer financièrement. Cette réduction de l'impact sur l'environnement par baisse de la consommation de matière première non renouvelable, réduction de la consommation d'énergie, réduction de l'émission de CO², etc. est alors chiffrée et une partie de l'économie est remise à une association de protection de l'environnement. Sur proposition de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME Bourgogne), partenaire du salon ENTREPRISSIMO, « Forestiers du Monde® – France » fut sélectionnée. 5905,50 € TTC ont été remis. Ils sont à ce jour encaissés.

Ce montant est affecté au projet de création forestière pédagogique biodiverse du campus de Dijon, première création forestière Universitaire de France, pour laquelle le budget présenté par l'association SUN FESTIVAL (association en charge de la coordination du projet) n'avait pas été accepté par l'Université, faute de capacité financière suffisante à l'époque.

10 - Dates à inscrire sur votre agenda

Prochaine assemblée réduite : Vendredi 28 mars 2008 au siège de Forestiers du Monde®-France à Dijon de 20h00 à 22h00. Ces assemblées de travail sont l'occasion de faire un point sur les dossiers en cours.

Préparation de l'Assemblée générale plénière 2008 : Dimanche 1^{er} juin 2008.

Journée de rencontre familiale 2008.

Une assemblée générale est programmée à l'occasion de la journée de rencontres des familles de l'année 2008. Une recherche de sites en mesure d'accueillir les membres et leur famille est engagée. L'assemblée générale serait programmée en matinée (10h00 – 12h00). Un pique-nique suivrait et des activités seraient proposées aux familles l'après-midi. Randonnée pédestre en forêt, accro branche, remise en liberté d'une espèce protégée blessée, etc.

Les sites envisagés pourraient être le site de la Cigogne, au dessus de Messigny et Vantoux (21) ou le site des Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF) à Arcenant (21). Les membres sont invités à faire part dès à présent, à réception de ce compte rendu, de leur participation afin de procéder le plus tôt possible à la réservation du site le plus adapté. Toute autre proposition de site est la bienvenue naturellement.